

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24/01/19	30/01/19	F01119P0021

1. Intitulé du projet

Construction de serres

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL LENOBLE & Fils

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier LENOBLE

RCS / SIRET

4 0 0 3 6 2 9 8 4 0 0 0 1 7

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39a - Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 40 000 m ² .	<p>Le projet prévoit la construction de 12 serres tunnels. L'ensemble des serres ne formera qu'un seul bâtiment. Les serres seront composées d'une structure métallique et recouvertes de bâche plastique.</p> <p>Il est donc prévu un ensemble de serres de 19 350 m²</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction de 12 serres chapelles. L'ensemble des serres ne formera qu'un seul bâtiment.

La volumétrie des serres chapelles :

- 4 des travées auront une largeur de 9,60 m, et une longueur de 94,00 ml
- 8 des travées auront une largeur de 9,60 m, et une longueur de 198,00 ml.
- la hauteur des serres sera : de 6,22 m par rapport au niveau du terrain

Les serres seront composées d'une structure métallique et recouvertes de bâche plastique.

C'est une structure légère et démontable.

Le bassin de rétention d'eaux pluviales sera agrandi, pour avoir une capacité d'environ 6700 m³.

Les eaux pluviales seront récupérées par un système de fossés. Elles serviront à l'irrigation.

Il est donc prévu un ensemble de serres de 19 350 m²

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire des serres pour protéger les productions peins champs.

La culture sera faite en pleine terre.

La structure est légère pour permettre de la démonter si nous souhaitons repartir sur une culture traditionnelle.

L'eau de pluie sera récupérée via des fossés longeant les serres. Elles seront stockées dans une bassin de rétention (existant que nous agrandissons). Ces eaux serviront à irriguer les cultures.

Des véhicules agricoles pourront accéder sous les serres. Pour cela, nous réaliserons des cheminements pour les véhicules sur la parcelle. Les cheminements seront en stabilisés, avec de la pierre local. Ils seront non chaulés pour ne pas imperméabiliser le sol.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain reste le plus naturel possible. Il n'est pas prévu de remblai / déblai important. Sauf au droit des fondations.

Les fondations des poteaux des serres seront coulées en béton dans la terre.

Ensuite, nous élèverons la structure métalliques, et mettrons les chéneaux en place.

Nous couvrons les façades et toiture par des bâches plastiques.

Les descentes d'eaux pluviales seront créées est dirigées vers le fossé.

Les fossés seront terrassés et dirigés vers le bassin.

Au même moment, nous ferons les cheminements pour les véhicules.

Pour finir nous terminerons par la mise en place du système d'irrigation.

Une pompe est prévu dans le bâtiment existant, près du bassins pour contrôler l'irrigation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pendant l'exploitation, les champs couverts seront cultivés.

Le projet des serres que nous prévoyons d'implanter sur la parcelle à plusieurs objectifs :

Le premier est de garantir la possibilité de mettre en place et de récolter des cultures aux périodes sensibles (fin d'automne, printemps) et ceci dans des conditions de travail plus agréables pour le personnel. Tout comme la taille de la structure qui permet de conserver la mécanisation et aide à la récolte qu'en plein champs. La protection des cultures des intempéries permet également de mieux gérer l'état sanitaire des plantes et donc d'avoir moins recours aux interventions phytosanitaires.

L'irrigation sera assurée par un système de récupération et de recyclage des eaux de pluie.

Cette parcelle étant déjà exploitée en maraichage, il n'y aura donc pas d'augmentation de circulation des engins agricoles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nous déposons un permis de construire pour la construction des serres

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La volumétrie des serres chapelles : - 4 des travées auront une largeur de 9,60 m, et une longueur de 94,00 ml - 8 des travées auront une largeur de 9,60 m, et une longueur de 198,00 ml. - la hauteur des serres sera : de 6,22 m par rapport au niveau du terrain	Il est donc prévu un ensemble de serres ayant une emprise au sol de 19 350 m2, Sur un terrain de 31 350 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit la Mare aux Carmes
77170 - BRIE COMTE ROBERT

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 6 9 ' 4 9 " 8 1 Lat. 2 ° 5 7 ' 5 5 " 4 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous demandons une dérogation pour l'étude d'impact, car nous avons prévu une construction légère.

L'impact que nous avons correspond à l'eau pluviale. Mais nous la récupérons dans un bassin et l'utilisons pour l'irrigation.

Il n'y aura pas de puit ou autre élément mécanique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature












PLAN DE SITUATION

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé par DCM du 18/12/2012
 Modifié par DCM du 15/10/2013
 Mis à jour par arrêtés du Maire les 20/02/2015, 02/02/2016
 et 12/07/2016
 Révision allégée approuvée le 28/03/2017

Légende

-  Limite de zone
- Up** Nom de zone
-  Emplacement réservé
L. 123-1-5-8 du Code de l'Urbanisme
-  Espace boisé classé
L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
-  Espace paysager
L. 123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
-  Alignement d'arbres
L. 123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
-  Linéaire commerciaux
L. 123-1-5-7 bis du Code de l'Urbanisme
-  Secteur de mixité sociale
L. 123-1-5-16 du Code de l'Urbanisme
- Cônes de vues : voir AVAP
- Périmètre de protection de captage d'eau potable
 -  Périmètre immédiat
 -  Périmètre rapproché

Número	Destination	Bénéficiaire
1	Emprise de déviation sud de la RD319	Commune
2	Liaison douce (5 m. de large) : création d'un mail paysager	Commune
3	Espace vert	Commune
4	Amenagement d'espace public	Commune
5	Extension des espaces publics aux abords du château	Commune



Parcelle de l'EARL LENOBLE ET FILS...
 Parcelle Cadastre 000 ZD 06
 Surface : environ 31 350 m²



Trois C

Sophie AUGUSTE
 Architecte DE HMONP
 Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
 69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
 Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
 94 520 - PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

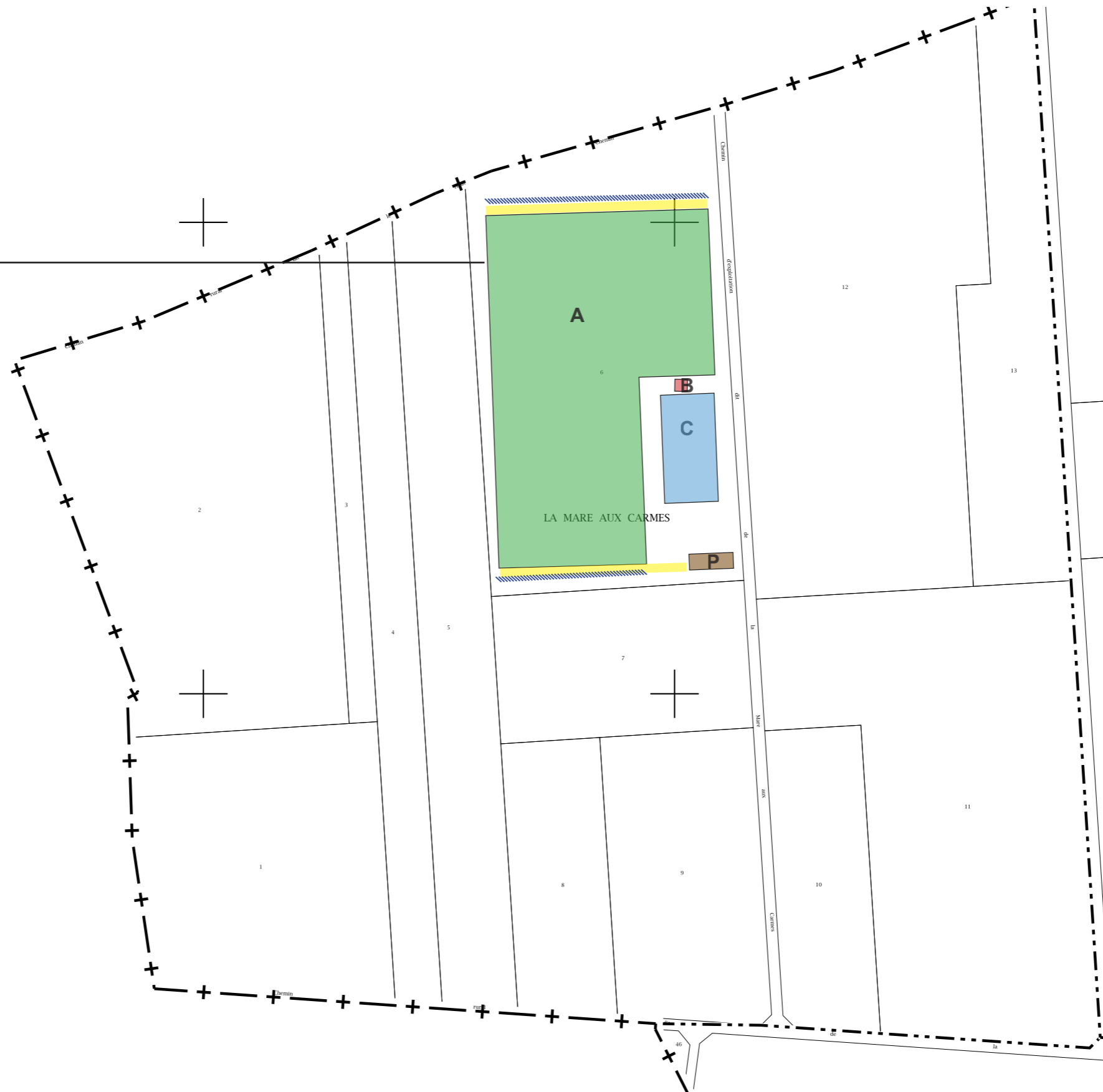
Demande Cas par Cas
 21 Janvier 2019

Plan de situation
 Ech : 1/16 000^{ème}

Modifications	
1	Projet de construction de serres

PERIGNY SUR YERRES (94) PLAN DE SITUATION

Parcelle de l'EARL LENOBLE ET FILS
Parcelle Cadastrale 000 ZD 06
Surface : environ 31 350 m²



BAT A = Création de Serres

BAT B = Bâtiment Existant : Pompe pour les eaux pluviales

BAT C = Aggrandissement du bassin de rétention eaux-pluviales

PKG = Parking pour véhicules agricoles



Trois C

Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 - PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Permis de Construire
05 Octobre 2018

PCM1

Plans de situation
Echelle : 1/2500

Modifications

1 *Projet de construction de serres*

VUE 1 : ENVIRONNEMENT PROCHE

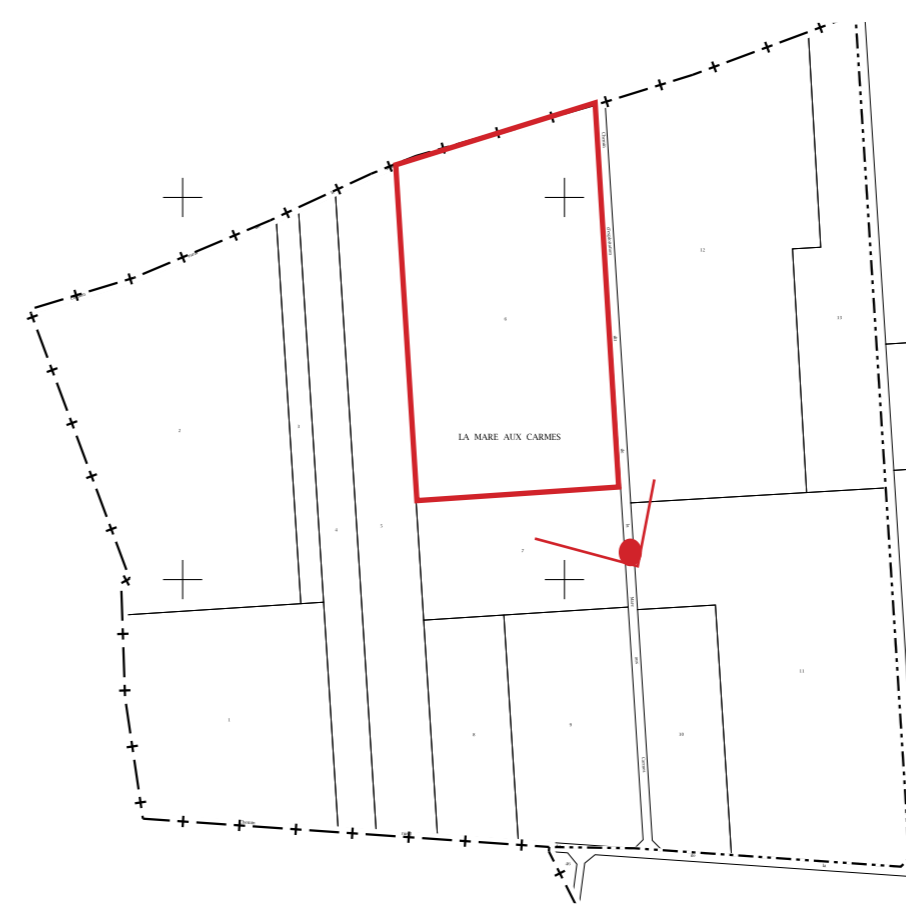
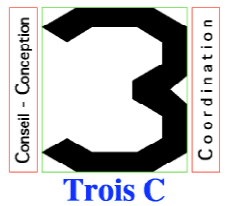


Photo prise le 21/09/2018



Trois C

Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Demande Cas par Cas
21 Janvier 2019

Vue 2
Paysage Proche

Modifications

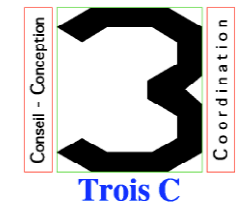
1 *Projet de construction de serres*

VUE 2 : ENVIRONNEMENT PROCHE



Photo prise en juin 2018

Futures serres derrière alignement arbres



Trois C
 Sophie AUGUSTE
 Architecte DE HMONP
 Maître d'oeuvre
 20, rue Louis Juttet
 69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
 Maître d'ouvrage
 10, Domaine de Saint Leu
 94 520 - PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Demande Cas par Cas
 21 Janvier 2019

Vue 2
Paysage Lointain

Modifications	
1	Projet de construction de serres

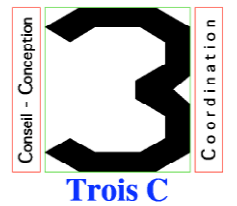
PC5 : LES PLANS ET COUPES DES FAÇADES DU BÂTIMENT A SONT DÉCRITS DANS LES PAGES SUIVANTES.



Vue 1 - État Existant



Vue 1 - État projeté



Trois C
Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Permis de Construire
05 Octobre 2018

PCM6-7

INSERTION

Modifications	
1	Projet de construction de serres

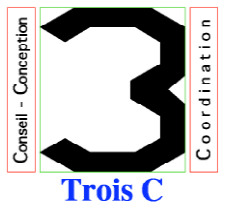
PC5 : LES PLANS ET COUPES DES FAÇADES DU BÂTIMENT A SONT DÉCRITS DANS LES PAGES SUIVANTES.



Vue 2 - État Existant



Vue 2 - État projeté



Trois C

Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 - PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Permis de Construire
05 Octobre 2018

PCM6-7

INSERTION

Modifications	
1	Projet de construction de serres

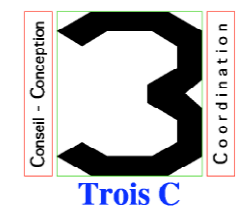
PC5 : LES PLANS ET COUPES DES FAÇADES DU BÂTIMENT A SONT DÉCRITS DANS LES PAGES SUIVANTES.



Vue 3 - État Existant



Vue 2 - État projeté



Trois C

Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Permis de Construire
05 Octobre 2018

PCM7

INSERTION

Modifications

1 *Projet de construction de serres*

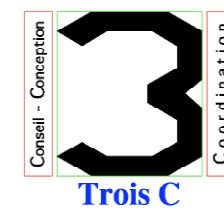
PC5 : LES PLANS ET COUPES DES FAÇADES DU BÂTIMENT A SONT DÉCRITS DANS LES PAGES SUIVANTES.



Vue 4 - État Existant



Vue 3 - État projeté



Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 - PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Permis de Construire
05 Octobre 2018

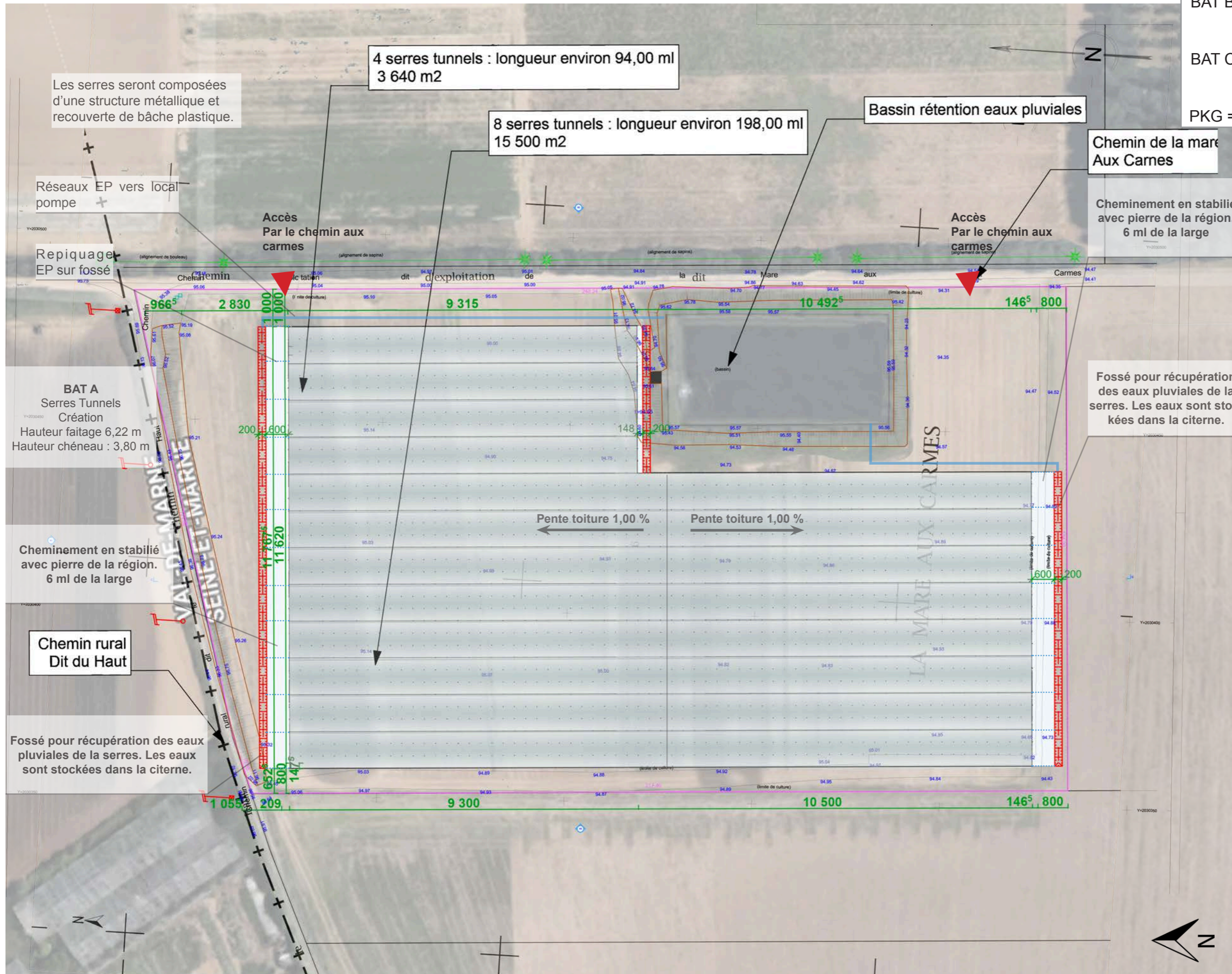
PCM7

INSERTION

Modifications	
1	Projet de construction de serres

PLAN MASSE - ÉTAT PROJET

- BAT A = Création de Serres
- BAT B = Bâtiment Existant : Pompe pour les eaux pluviales
- BAT C = Aggrandissement du bassin de rétention eaux-pluviales
- PKG = Parking pour véhicules agricoles



Conseil - Conception

3

Coordination

Trois C

Sophie AUGUSTE
Architecte DE HMONP
Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
94 520 - PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

Permis de Construire
05 Octobre 2018

PCM2-1

Plans Masse

Echelle : 1/1000

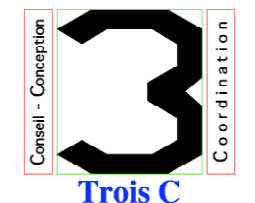
Modifications	
1	Projet de construction de serres

p.4/18

PLAN MASSE ÉTAT EXISTANT



BAT A = Création de Serres
 BAT B = Bâtiment Existant : Pompe pour les eaux pluviales
 BAT C = Aggrandissement du bassin de rétention eaux-pluviales
 PKG = Parking pour véhicules agricoles



Trois C
 Sophie AUGUSTE
 Architecte DE HMONP
 Maître d'oeuvre

20, rue Louis Juttet
 69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

EARL Lenoble et Fils
 Maître d'ouvrage

10, Domaine de Saint Leu
 94 520 PERIGNY SUR YERRES

Site du projet

77 170 - BRIE COMTE ROBERT

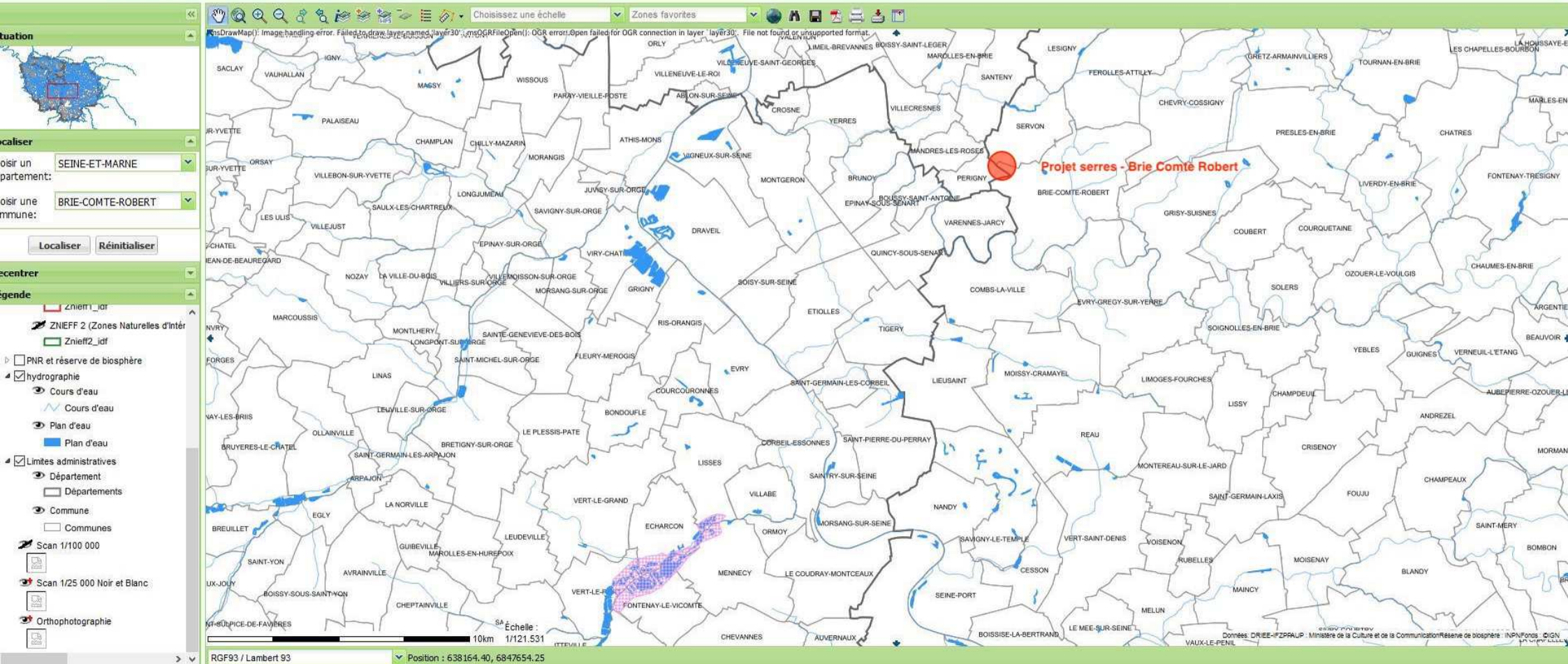
Permis de Construire
 05 Octobre 2018

PCM2-1

Plans Masse

Echelle : 1/2500

Modifications	
1	Projet de construction de serres



Choisissez une échelle

Zones favorites

Projets serres - Briere Comte Robert

Localiser

Localiser un département: SEINE-ET-MARNE

Localiser une commune: BRIERE-COMTE-ROBERT

Localiser Réinitialiser

Centrer

Légende

- znieff1_or
- ZNIEFF 2 (Zones Naturelles d'Intérêt)
- Znieff2_idf
- PNR et réserve de biosphère
- hydrographie
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
 - Plan d'eau
- Limites administratives
 - Département
 - Départements
 - Commune
 - Communes
- Scan 1/100 000
- Scan 1/25 000 Noir et Blanc
- Orthophotographie

RGF93 / Lambert 93

Position : 638164.40, 6847654.25

Données: DRIEE-FZPALUP / Ministère de la Culture et de la Communication / Réserve de biosphère / INPN / Fonds / DIGN